

*Note : Dans ce formulaire, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.*

## **Directives**

### **1. Qualifications du candidat**

Pour être admis au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec, le candidat doit :

- a. Avoir joué un rôle d'envergure régionale et/ou provinciale avec un impact de longue durée sur l'avancement d'un aspect ou d'un autre de l'agriculture du Québec. Une action sur les plans national et international avec un impact positif sur l'agriculture du Québec est considérée comme un atout supplémentaire;
- b. Être âgé d'au moins 60 ans le 1<sup>er</sup> mai de l'année du dépôt de la candidature, et avoir atteint un stade où l'on peut évaluer dans son ensemble l'impact de sa carrière sans qu'il y ait prévision d'ajouts ou de changements majeurs dans son curriculum;
- c. Avoir été innovateur et créatif tout au long de sa carrière professionnelle;
- d. Avoir démontré une implication et un engagement communautaire et social valorisant l'agroalimentaire;
- e. Être reconnu par ses pairs pour sa probité, sa droiture et sa respectabilité.

### **2. Formulaire de mise en candidature**

Le formulaire de mise en candidature a été conçu dans le double but de guider les proposeurs dans leur tâche de préparation d'un dossier et de faciliter le travail des membres du comité de sélection en leur permettant de comparer facilement les dossiers à étudier.

Le dossier du candidat devra obligatoirement être préparé à partir du formulaire fourni par le Temple en respectant l'ordre indiqué. Il doit présenter uniquement des faits vérifiables et situés dans le temps en inscrivant les années de réalisation avec précision.

Le dossier constitue le seul document sur lequel le comité de sélection fera son analyse afin de prendre sa décision sur l'admission du candidat.

Si la candidature est agréée, le texte qui décrit la carrière de la personne et qui sera lu lors de l'intronisation sera rédigé en utilisant uniquement les renseignements fournis dans le dossier de mise en candidature.

### **3. Dossier de mise en candidature**

Le dossier de mise en candidature doit obligatoirement contenir :

- a. Le formulaire de mise en candidature dûment complété;
- b. Une lettre de présentation, signée par le proposeur, qui indiquera de façon succincte la ou les actions d'envergure avec impact positif sur l'agriculture du Québec qui font en sorte que le candidat devrait être considéré pour admission au Temple de la renommée;
- c. Trois (3) lettres d'appui d'organismes;
- d. Une photo du candidat;
- e. Un curriculum vitae du candidat avec les années de début et de fin des implications;
- f. À moins qu'il s'agisse d'une candidature présentée à titre posthume, **le candidat proposé devra être membre de la Corporation du Temple de la renommée de l'agriculture du Québec.** S'il ne l'est pas, une demande d'adhésion devra accompagner les autres documents requis pour la recevabilité de la candidature (formulaire à la dernière page de ce document).

### **4. Comité de sélection**

Le conseil d'administration du Temple de la renommée de l'agriculture du Québec nomme le comité de sélection qui est formé d'administrateurs ainsi que de personnes externes déjà intronisées. L'évaluation des candidatures sera faite à l'aide d'une grille de pointage et strictement au mérite des faits mentionnés au dossier;

Le nombre d'admis étant limité, les dossiers non retenus n'indiquent pas que les candidats ne soient pas admissibles ni méritants;

La composition du comité de sélection de même que les détails de ses délibérations sont confidentiels.

### **5. Responsabilités du proposeur**

- a. Être membre individuel ou corporatif du Temple de la renommée de l'agriculture du Québec;
- b. Recueillir la somme nécessaire pour défrayer le coût de 2 500\$ pour la présentation de la candidature si celle-ci est retenue;
- c. S'assurer que le dossier de mise en candidature de la personne proposée couvre bien tous les aspects de la carrière du candidat;
- d. **Le dossier complet doit être transmis par courriel avant le 1<sup>er</sup> mai à l'adresse courriel [templeraq@gmail.com](mailto:templeraq@gmail.com).**